



# PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE THIÉRACHE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



### Document de présentation



## SOMMAIRE

### **I – CONTEXTE GÉNÉRAL..... P.3**

- A. Cadre juridique du DOB
- B. Présentation du PETR du Pays de Thiérache
- C. Fonctionnement du PETR du Pays de Thiérache
- D. Les instances consultatives du PETR du Pays de Thiérache
- E. Missions du PETR du Pays de Thiérache
- F. L'équipe du PETR du Pays de Thiérache

### **II – SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS DE THIÉRACHE.....P.7**

- A. Estimation du Compte Administratif 2023
- B. Balance générale
- C. Structure et Gestion de la dette

### **III – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.....P.9**

- A. Dépenses générales
- B. Evolution prévisionnelle des effectifs
- C. Planification/ Urbanisme / Aménagement du territoire
- D. Transition écologique
- E. Mobilité
- F. Rénovation du patrimoine
- G. Economie
- H. Environnement
- I. Tourisme
- J. Contractualisations
- K. Conseil de développement



## I. CONTEXTE GENERAL

### A. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue préciser et renforcer les modalités de présentation et les conditions de débat concernant les orientations budgétaires des collectivités territoriales.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités soumises à cette obligation. Il permet d'informer les élus de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il se présente sous la forme d'un rapport qui doit comprendre :

- Les orientations budgétaires envisagées précisant la structure et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- Une présentation de la programmation des investissements envisagés de la collectivité,
- La structure et la gestion de la dette de la collectivité,
- L'évolution prévisionnelle de la structure.

Il doit obligatoirement être transmis aux Communautés de communes membres du PÉTR dans un délai de 15 jours suivant sa tenue. Il doit également être mis à la disposition du public au siège du PÉTR.

### B. Présentation du PÉTR du Pays de Thiérache

En application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, le Syndicat mixte du Pays de Thiérache a été transformé, par arrêté préfectoral du 27 octobre 2014, en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PÉTR) du Pays de Thiérache.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le PÉTR du Pays de Thiérache fédère quatre Communautés de communes qui regroupent 160 communes, pour une population totale de 73 006 habitants.



#### **Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise**

36 communes

17 079 habitants

#### **Communauté de communes Thiérache du Centre**

68 communes

27 276 habitants

#### **Communauté de communes des 3 Rivières**

26 communes

21 583 habitants

#### **Communauté de communes des Portes de la Thiérache**

30 communes

7 068 habitants

Source : Fiche d'information FPIC Population : INSEE, RP 2021



### **C. Fonctionnement du PETER du Pays de Thiérache**

Suite au renouvellement des instances communales et communautaires en 2020, le PETER du Pays de Thiérache est depuis le 18 septembre 2020 présidé par Monsieur Olivier CAMBRAYE. Il est administré par les instances suivantes.

- Le comité syndical qui constitue l'organe délibérant du PETER, composé de 17 délégués titulaires désignés par ses 4 Communautés de communes membres ;
- Un bureau composé de 8 élus : le Président, ses 3 vice-présidents et 4 élus des Communautés de communes parmi lesquels les Présidents de Communautés de communes qui ne sont pas vice-président ;
- Et de 6 commissions thématiques, à savoir planification, mobilité, habitat, économie, tourisme et environnement.

Chaque vice-président dispose d'une délégation de fonction, à savoir :

- Monsieur Jean-François PAGNON : la Planification et le SCoT/PCAET
- Monsieur Michel LANDERIEUX : le développement économique
- et Monsieur Patrick DUMON : l'environnement

### **D. Les instances consultatives du PETER du Pays de Thiérache**

Le PETER de Thiérache comprend également deux instances consultatives :

- Un Conseil de développement territorial, représentant les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Présidée par Mme Murielle MOREL, le conseil de développement du Pays de Thiérache, constitué sous forme associative depuis 2017, comprend une soixantaine de membres. Il est consulté sur les principales orientations du Pays et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Chaque année, il doit établir un rapport d'activité qui fait l'objet d'un débat devant le comité syndical du PETER.
- Une conférence des maires qui réunit tous les maires des communes situées dans le périmètre du PETER. Elle est consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Elle doit se réunir, au minimum, une fois par an.

### **E. Missions et cadre stratégique de l'action du PETER du Pays de Thiérache**

Conformément à l'article 5 de ses statuts, le PETER du Pays de Thiérache a vocation à exercer, en lieu et place des Communautés de communes qui le composent, les activités d'études, d'animation et de coordination nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif à l'échelle du Pays.

Plus précisément, il a pour mission :

- D'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire ;

- De conduire des réflexions et de mener des études à l'échelle du PETR, notamment dans les domaines suivants : politique de l'habitat, transports (collectifs et à la demande), économie, environnement, technologies d'information et de communication, réseau de services ;
- De porter, en tant que maître d'ouvrage, des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du Pays de Thiérache dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire, de son patrimoine culturel et de ses savoir-faire ;
- De porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation à l'échelle du PETR avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union européenne (en particulier le programme LEADER) ;
- De porter en tant que chef de file, participer, coordonner (notamment pour le compte de ses membres) et mettre en œuvre tout projet de coopération européenne ;
- De mettre en place tout service d'ingénierie (technique et financière) pour accompagner les Communautés de communes adhérentes et les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'intérêt de Pays (*id est* dont la finalité et le rayonnement dépassent les frontières administratives du maître d'ouvrage), en matière d'urbanisme, d'habitat, environnement, tourisme, culture, services à la population, et dans une perspective de mutualisation des moyens ;
- D'accompagner l'activité de l'office de Tourisme du Pays de Thiérache ;
- Et de mettre en place les politiques de l'habitat, de l'environnement définies à l'échelle du PETR ;

Il est par ailleurs compétent dans 3 domaines :

- Le tourisme pour les missions d'accueil, d'information, promotion et commercialisation de produits à travers la création d'un office de Tourisme de destination;
- La planification avec la compétence pour conduire la procédure d'élaboration, d'animation et de révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale dont le périmètre est identique au sien,
- Et la mobilité depuis février 2022 en devant autorité organisatrice de la mobilité à l'échelle de la Thiérache.

## F. L'équipe du PETR du Pays de Thiérache



Au 31 décembre 2023, l'équipe du PETR du Pays de Thiérache se composait d'une équipe de 14 personnes, représentée 13,75 temps plein :

- 3 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- 11 agents contractuels de droit public



Nom Prénom	Fonction	Statut/Contrat	Grade	Durée du travail
BARROCHE Alexia	Cheffe de projet PAT	CDD de droit public (36 mois à compter du 5/11/2022)	Ingénieur territorial	35 heures
BENALLAL Soufiane	Conseiller en énergie partagé	CDD de droit public (12 mois à compter du 24/10/2022)	Technicien territorial	35 heures
BERTON Ingrid	Animatrice Programme Bien-manger	CDD de droit public (24 mois à compter du 13/03/2023)	Rédacteur territorial	35 heures
CHATELAIN Emmanuelle	Animatrice PIG	CDD de droit public (19 mois + 5 ans à compter du 22/01/2019)	Rédacteur territorial	35 heures
CARPENTIER Margaux	Animatrice LEADER	CDD de droit public (18 mois à compter du 19/07/2021)	Attaché territorial	35 heures
DEGUELDRE Loïc	Responsable pôle Habitat	CDI de droit public (26/08/2013)	Attaché territorial	35 heures
FLEURY Virginie	Directrice	Titulaire de la FPT (17/10/2008)	Attaché principal	35 heures
GRAVET Alice	Assistante administrative	Titulaire de la FPT (19/10/2009)	Adjoint administratif	25 heures
HOUDAYER Enora	Animateur REGAL	CDD de droit public (12 mois à compter du 10/10/2022)	Rédacteur territorial	35 heures
KUSWIK Agathe	Agent comptable	Titulaire de la FPT (1/03/2008)	Adjoint administratif	35 heures
LELOIRE Gérald	Animateur OPAH-RU	CDD de droit public (12 mois à compter de 11/2022)	Attaché territorial	35 heures
LEVEQUE Sophie	Gestionnaire LEADER	CDI de droit public (1/12/2015)	Adjoint administratif	35 heures
MURARO Dorick	Animateur Commerce	CDD de droit public (36 mois à compter du 4/04/2022)	Attaché territorial	35 heures
POCHET Shérazade	Chargé de mission planification	CDD de droit public VTA - (18 mois à compter du 15/11/2021)	Rédacteur territorial	35 heures

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice au sein du pôle PAT : Ingrid BERTON en charge du programme "Bien-manger" financé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).



## II- SITUATION FINANCIÈRE DU PETR DU PAYS DE THIÉRACHE

Etablissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre, le PETR du Pays de Thiérache est financé d'une part par les cotisations de ses Communautés de communes adhérentes et d'autre part par les subventions qu'il reçoit des différents financeurs (Europe, Etat, Région, DRAAF, ADEME, DREETS, etc...) pour la mise en œuvre de ses actions. Les cotisations statutaires des Communautés de communes servent à financer les dépenses suivantes :

- Les frais de structure (frais de fonctionnement, emprunts, frais de personnel non subventionnés),
- Et le coût de fonctionnement et le plan d'actions de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

L'autofinancement apporté par le PETR pour l'ensemble des actions qu'il conduit est assuré par les Communautés de communes membres selon une clé de répartition fixée dès 2001, à l'occasion de la mise en place de la coopération interterritoriale. Cette clé de répartition a fait l'objet d'un travail d'actualisation au cours de l'année 2017. Les bases de son calcul correspondent au nombre d'habitant pour 30 % et au potentiel financier agrégé pour 70 %. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en application en 2018 et affecte, aux 4 Communautés de communes du Pays, les taux suivants :

	Taux de référence 2001	Taux actualisé	Variation
CC Portes de la Thiérache	8,33 %	9,25 %	+ 0,92
CC Thiérache du Centre	39 %	37,07 %	- 1,93
CC Thiérache Sambre et Oise	25,62 %	25,45 %	- 0,17
CC Trois Rivières	27,05 %	28,22 %	+ 1,17

### A. Estimation du Compte administratif 2023 du Pays de Thiérache

#### Section de Fonctionnement

DEPENSES	Prévu	Réalisé (estimation)	Taux de réalisation
Charges à caractère général	271 759 .69	207 152.81	76 %
Charges de personnel	691 680.00	667 190.24	96 .45 %
Atténuation de produits	25 492.66	25 492.66	100 %
Dépenses imprévues	0.00	0.00	0%
Amortissements	22 861.30	21 361.30	93 %
Charges de gestion courante	40 215.00	27 871.69	69 %
Charges financières	6 000.00	8 836.40	147 %
Charges exceptionnelles	120 145.00	87 708.79	73 %
Participation OT	358 714.79	358 714.79	%
<b>TOTAL</b>	<b>1 536 868.44</b>	<b>1 404 328.68</b>	<b>91.36 %</b>



RECETTES	Prévu	Réalisé (estimation)	Taux de réalisation
Résultat reporté	78 153.28		
Atténuation de charges	19 280.00	18 431.41	95.59 %
Impôts et taxes	24 000.00	75 073.30	312 %
Dotations, subventions et participations	1 415 435.16	1 487 145.01	105 %
Autres produits de gestion courante	0.00	1.21	0%
Produits exceptionnels	0.00	3 504.57	%
<b>TOTAL</b>	<b>1 536 868.44</b>	<b>1 584 155.50</b>	<b>103 %</b>

### Section d'Investissement :

DEPENSES	Prévu	Réalisé (estimation)	Taux de réalisation
FCTVA	0	2 103.07	
Immobilisations incorporelles	2 500.00	828.00	33 %
SCoT/AEC	70 000.00	37 929.00	54 %
Plan de mobilité	50 000.00	49 761.00	99 %
Emprunts	15 500.00	15 333.34	100 %
Autres immobilisations corporelles	143 379.87	12 665.30	8 %
<b>TOTAL</b>	<b>281 379.87</b>	<b>118 620.47</b>	<b>42 %</b>

RECETTES	Prévu	Réalisé (estimation)	Taux de réalisation
Résultat reporté	212 556.70		
Amortissements	21 361.30	21 361.30	100%
Dotations, fonds divers et réserves	10 533.87	10 715.03	132%
Subventions	36 928.00	0.00	36 928.000%
<b>TOTAL</b>	<b>281 379.87</b>	<b>32 076.33</b>	<b>11 %</b>

### B – Balance générale provisoire

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	1 404 328.68 €	118 620.47 €
Recettes 2023	1 584 155.50 €	32 076.33 €
<b>Ecart</b>	<b>179 826.82 €</b>	<b>- 86 544.14 €</b>
Report antérieur	78 153.28 €	212 556.70 €
<b>Ecart</b>	<b>257 980.10 €</b>	<b>126 012.56 €</b>
	<b>Résultat définitif (provisoire)</b>	<b>+ 383 992.66 €</b>

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement s'explique par la perception de deux recettes non prévues lors du budget prévisionnel : un versement de 56 000 € au titre de la DGD et un versement de 69 000 € au titre du filet de sécurité, soit une recette supplémentaire de 125 000 €.



Il convient également de noter la progression significative du produit de la taxe de séjour passant d'une moyenne de 25 000 € à 75 000 € en 2023. Cette augmentation s'explique par la révision du tarif de la taxe de séjour pour les hébergements non classés (tarif révisé en 2022 passant de 1% du coût de location à 5 %) et par le versement automatique de la taxe par les plateformes de réservation touristique telles que AirBNB, Abritel, etc... Le produit de la taxe de séjour est intégralement reversé à l'office de tourisme, il ne peut donc pas être considéré comme une recette réelle pour le PETR.

### **C. Structure et gestion de la dette**

En 2015, le PETR du Pays de Thiérache a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de 460 000 € pour le financement de l'acquisition de ses locaux. D'une durée de 30 ans, cet emprunt est établi sur un taux variable, indexé sur le taux du livret A avec une marge sur annexe de 0.75 %. L'annuité de remboursement du capital s'élève à 15 334 € à laquelle s'ajoutent les intérêts d'emprunt. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 359 666 €.

## **III – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024**

### **A. Dépenses générales**

Les dépenses générales comprennent :

- Le remboursement d'emprunt et des intérêts,
- Les frais de télécommunication, d'affranchissement,
- Les dépenses d'électricité et de chauffage,
- Les frais de nettoyage des locaux,
- Les frais d'entretien et de maintenance,
- Les fournitures administratives, les frais de documentation générale, d'abonnement,
- Les coûts de location divers,
- Les frais de formation,
- Les frais de réception, de publicité,
- Les frais de déplacement,
- Les assurances.

Ces dépenses à caractère général seront reconduites en 2024.

### **B. Evolution prévisionnelle des effectifs**

Il est proposé d'inscrire, sous réserve de la validation des orientations budgétaires présentées ci-après, des dépenses de personnel sur la base de 15 personnes jusqu'au 31 mars 2024, date à laquelle le contrat du chargé de mission économie de proximité prendra fin. A noter l'arrivée en février dernier d'une animatrice en mobilité rurale et le départ de l'animatrice LEADER, poste pour lequel un recrutement est à prévoir. Il n'est pas prévu d'augmenter les effectifs au cours de l'année 2024. Une réflexion sera engagée concernant la mission comptable avec le départ en retraite de Mme KUSWIK prévu en fin d'année.

#### **Prévisions budgétaires 2024**

<b>Actions</b>	<b>Coût</b>	<b>Subvention</b>	<b>Autofinancement Pays (CC)</b>
----------------	-------------	-------------------	----------------------------------

Effectif actuel	657 229.90 €	311 369.80 €	345 860.10 €
<b>TOTAL</b>	<b>657 229.90 €</b>	<b>311 369.80 €</b>	<b>345 860.10 €</b>

### C. Planification / Urbanisme / Aménagement du territoire

- ➔ **Poursuite de la mission d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial valant Plan Climat Air Energie – SCoT-AEC:** Réalisation de la 2ème phase consacrée à la définition du Projet d'Aménagement Stratégique ;
- ➔ **Actions d'informations, de sensibilisation et de communication aux enjeux du SCoT-AEC:** création d'outils de communication ;
- ➔ **Participation et contribution aux instances régionales liées aux SCoT ;**
- ➔ **Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT** et participation aux rencontres nationales des SCoT.

<b>Prévisions budgétaires 2024 (hors ingénierie)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Coût</b>	<b>Subvention</b>	<b>Autofinancement Pays</b>
SCoT – 2ème phase	46 025 €	0 €*	46 025 €
Adhésion Fédération nationale des SCoT	794 €	0 €	794 €
Frais de communication	1 000 €	0 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 819 €</b>	<b>0 €</b>	<b>47 819 €</b>

**Financement prévisionnel :** Aucune recette n'est prévue à ce jour. Toutefois, une demande sera effectuée au cours de l'année auprès des services de la DDT de l'Aisne pour demander un versement complémentaire de financement du projet de SCoT/AEC au titre de la DGD.

### D. Transition écologique

- ➔ **Suivi et coordination du programme d'actions** en faveur de la transition écologique à l'échelle de la Thiérache ;
- ➔ **Expérimentation d'actions** en lien avec les objectifs spécifiques définis pour le territoire ;
- ➔ **Étude sur la valorisation des coproduits de la pomme** (marre de pomme et pépins).

<b>Prévisions budgétaires 2024 (hors ingénierie)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Coût</b>	<b>Subvention</b>	<b>Autofinancement Pays</b>
Création d'une mallette pédagogique sur la transition	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Etude sur les co-produits de la pomme	15 000 €	15 000 €	0 €

Expérimentations d'actions	26 800 €	18 760 €	8 040 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 800€</b>	<b>48 760 €</b>	<b>23 040 €</b>

### E. Mobilité

- ➔ **Déploiement d'une 1ère phase d'actions du Plan de Mobilité Simplifié**
- Dépenses d'investissement : Aménagement d'aires de covoiturage et constitution d'une flotte de véhicule électrique ;
- Dépenses d'animation : Mise en place d'un service de Transport d'Utilité Sociale (TUS), organisation d'ateliers de réparation de vélos, plan de communication contre l'auto solisme, frais d'animation divers et communication.

Prévisions budgétaires 2024 (hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays
Dépenses d'investissement	65 000 €	42 500 €	22 500 €
Dépenses d'animation	40 000 €	15 000 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 000 €</b>	<b>57 500 €</b>	<b>47 500 €</b>

### F. Rénovation du patrimoine

- ➔ **Animation du PIG 2020/2025 ;**
- ➔ **Relance d'une étude pré-opérationnelle pour poursuivre le dispositif PIG sur le territoire (fin du dispositif en cours : juillet 2025)**
- ➔ **Animation de l'OPAH RU sur 6 centres-bourgs, intégration de la commune du Nouvion dans le dispositif ;**
- ➔ **Etude pré-opérationnelle l'intégration de Guise dans l'OPAH-RU ;**
- ➔ **Déploiement du service de conseil en énergie partagé ;**
- ➔ **Actions de communication et acquisition de matériels, actions de sensibilisation pour une intégration harmonieuse des équipements d'amélioration de la performance énergétique.**

Prévisions budgétaires 2024 (hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays
Études pré-opérationnelles PIG et OPAH	40 000 €	20 000 €	20 000 €
Adhésion CAUE	3 000 €	3 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

## G. Economie

- ➔ **Arrêt de l'application JSIT au 28/02/2024**
  - Rupture anticipée du contrat du chargé de mission économie".
- ➔ **Développement d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle de la Thiérache**
  - Actions de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public : ateliers anti-gaspi, animation vélo smoothie, participation à la FAF, classe alimentation, printemps en fête, etc... ;
  - Actions de lutte contre la précarité alimentaire : Animation autour de l'aide alimentaire, mise en place de 2 frigos supplémentaires, expérimentation cuisine pédagogique ;
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire : expérimentation pour le redistribution des surplus issus des restaurations collectives, massification du crumbler ;
  - Réflexion avec le PNR pour le portage d'une ou plusieurs actions partenariales en faveur de l'agriculture et/ou l'alimentation.

Prévisions budgétaires 2024 (hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Dépenses d'investissement	41 500 €	20 750 €	20 750 €
Dépenses d'animation	34 000 €	18 360 €	15 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 500 €</b>	<b>39 110 €</b>	<b>36 390 €</b>

## H. Environnement

- ➔ **Déploiement du Projet Agro-environnemental sur l'enjeu biodiversité**
  - Projet mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne et l'Atelier Avesnois Thiérache qui réalisent les accompagnements techniques des agricultures dans la définition et montage de leurs dossiers ;
  - Le PETR du Pays de Thiérache assure la coordination et la gestion administrative et financière du projet.
- ➔ **Actions de sensibilisation à la biodiversité à destination du grand public**
  - Organisation de 8 sorties nature sur l'ensemble du territoire en partenariat avec le CPIE de l'Aisne à partir du mois d'Avril jusqu'à décembre.
- ➔ **Reconduction d'un événement partenarial avec le PNR sur le thème de la nature**  
 Événement programmé les 25 & 26 mai prochain
- ➔ **Valorisation des richesses naturelles des paysages de Thiérache**
  - Mise en place de « classes bocage » au sein de 4 établissements scolaires du territoire.
- ➔ **Reconduction de la participation au dispositif "Plantons le décor"**
  - Intégrer un dispositif de groupement d'achat de plants pour participer activement et concrètement à la conservation du patrimoine végétal régional, à la préservation de la biodiversité de votre région et à l'amélioration de votre cadre de vie, Dispositif à destination du grand public.

- ➔ **Projet de lutte collective contre les rongeurs aquatiques à l'échelle de la Thiérache**
- Partenariat avec la FREDON, la Fédération départementale de chasse et les GIC du territoire  
Indemnisation des piégeurs à hauteur de 2 € : 1,50 € à la charge des collectivités partenaires et 0,50 € pris en charge par la Région Hauts-de-France.  
La Fédération de chasse de l'Aisne a reconduit sa demande de participer financièrement au coût de gestion et suivi de l'opération à hauteur de 0.50 € par prise ainsi qu'une contribution forfaitaire pour chaque agent mobilisé pour ce projet.

Prévisions budgétaires 2024 (Hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
MAEC	76 450 €	61 160 €	15 290 €
Sorties nature	3 050 €	0 €	3 050 €
Classe bocage	7 276 €	0 €	7 276 €
Lutte contre les rongeurs aquatiques	7 400 €	1 480 €	5 920 €
Evénement Nature	1 750 €	0 €	1 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 926 €</b>	<b>62 640 €</b>	<b>33 286 €</b>

### I. Tourisme / Attractivité du territoire

- ➔ **Contribution au fonctionnement et plan d'actions de l'OT**
- ➔ **Poursuite du déploiement du projet Thiérache, terre de tournages autour des actions suivantes :**
  - Productions de contenus pour le site internet et les RS
  - Participation au réseau Film Friendly
  - Contribution/ participation/organisation d'une master class
  - Organisation d'une exposition photos du territoire
- ➔ **Equipement des principaux axes de randonnée du territoire (EV3 et val de serre)**

Prévisions budgétaires 2024			
Action	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Fonctionnement de l'OT du Pays	358 715 €	0 €	358 715 €
Thiérache, terre de tournages	41 821 €	33 456 €	8 365 €
Equipement des axes de randonnées (EV3 et val de serre)	45 000 €	8 928 €	36 072 €
<b>TOTAL</b>	<b>445 536 €</b>	<b>42 384 €</b>	<b>403 152 €</b>



## **J. Contractualisations**

- ➔ **Programme LEADER 2023/2027**
  - Animation et gestion du nouveau Programme LEADER 2023/2027 (dans l'attente de la production des outils de gestion) ;
  - Actions de communication pour faire connaître le nouveau Programme (guide pratique du porteur de projet, fiche de présentation du programme, stickers, etc...);
  - Participation au réseau régional.
- ➔ **Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache**
  - Participation et contribution au comité de pilotage de suivi du contrat ,
  - Représentation du territoire de la Thiérache dans les groupes de travail dédiés à la mobilité et au développement économique.
- ➔ **Mise en œuvre de la Convention d'Objectif Territoriale signée avec l'ADEME en faveur de la transition écologique du territoire**
  - Mise en oeuvre du programme d'actions

## **K. Conseil de développement**

A l'automne 2022, les instances du conseil de développement ont été renouvelées, avec plusieurs changements au sein du comité de gouvernance. Le plus important a été le changement de présidence, Yves-Marie SZYMUSIAK quittant le territoire de Thiérache. Aussi, le conseil de développement a souhaité faire de l'année 2023 une année de transition et de refondation, démarche qui sera poursuivie en 2024

- ➔ **Aller à la rencontre des habitants et des associations de Thiérache**
- ➔ **Faire connaître le PETR et le CODEV aux habitants et organisations du territoire**
- ➔ **Organiser sur le territoire des visites, rencontres à destination des membres du conseil, des élus mais aussi d'associations et structures locales voir individus intéressés pour prendre part.**
- ➔ **Poursuivre l'implication du CODEV dans les différents projets portés par le PETR, et notamment le SCoT/AEC, le PAT, ou encore le Programme LEADER**

### **Prévisions budgétaires 2024**

<b>Action</b>	<b>Coût</b>	<b>Subvention</b>	<b>Autofinancement Pays (CC)</b>
Plan d'actions CD	A définir	A définir	A définir
<b>TOTAL</b>	<b>A définir</b>	<b>A définir</b>	<b>A définir</b>